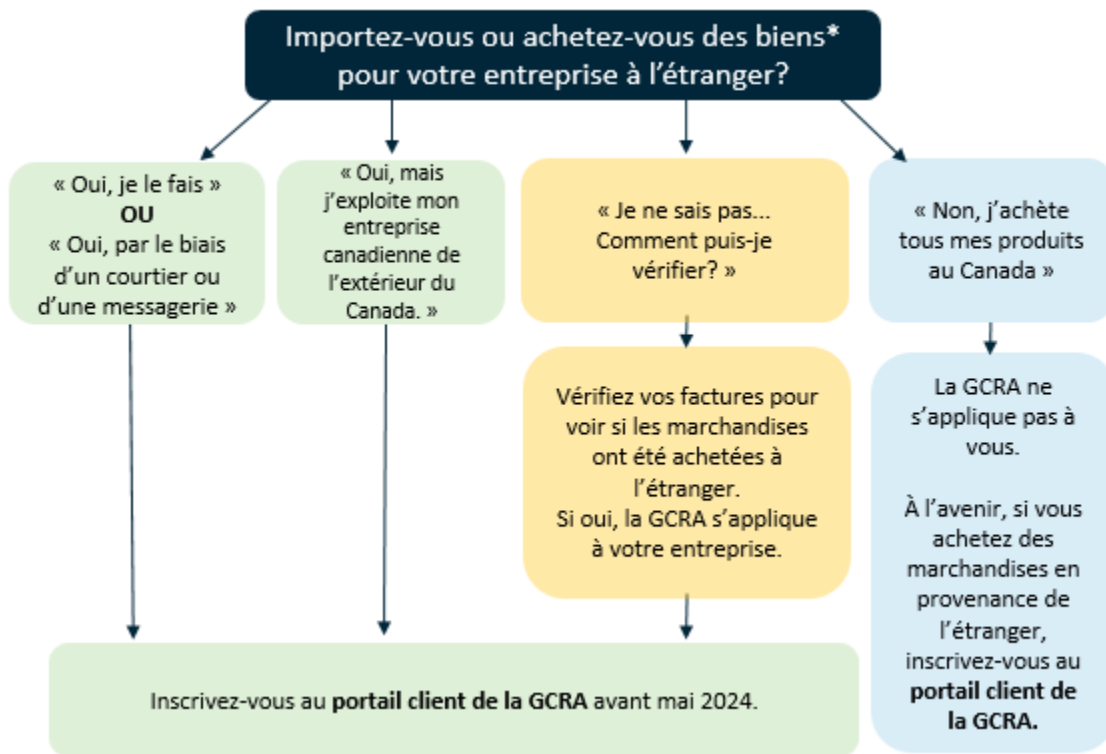




## Changements à venir en mai 2024 pour l'importation de marchandises commerciales au Canada



\*Les marchandises comprennent tout ce que votre entreprise utilise pour fabriquer d'autres marchandises destinées à la vente, au fonctionnement de votre entreprise (ordinateurs portables pour les employés, échantillons, etc.) ou à la revente à des fins lucratives.

Si la GCRA s'applique à votre entreprise, suivez ces étapes:

1. Préparez les informations relatives à votre compte en suivant les 5 étapes pour inscrire votre entreprise dans le portail client de la Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (GCRA).
2. Inscrivez-vous dans le [portail client de la GCRA](#).
3. Accordez l'accès à vos employés et/ou à votre courtier.

Si vous avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec le Centre de soutien à la clientèle de la GCRA par le biais de notre [formulaire de contact](#) en ligne ou en téléphonant au 1-800-461-9999, sélectionnez l'option 2.

Pour plus d'information, visitez la [section de la GCRA sur le site Web de l'ASFC](#), envoyez un courriel à l'[équipe de la Mobilisation de la GCRA](#) ou communiquez avec votre courtier en douanes/tiers fournisseur de service, le cas échéant.



## Cinq (5) étapes pour inscrire votre entreprise dans le portail client de la Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (GCRA)

Passez en revue les étapes ci-dessous pour vous assurer que vous disposez de toutes les informations nécessaires avant de commencer. Ces étapes sont également requises pour les importateurs non-résidents (INR).

### 1. Identifiez votre gestionnaire de compte d'entreprise (GCE).

La première personne à lier son profil personnel à un compte d'entreprise devient le GCE. Le GCE a le plus haut niveau d'accès à un compte d'entreprise et est autorisé à lire, écrire et modifier toutes les informations de l'entreprise dans le portail client de la GCRA.

### 2. Ayez votre numéro d'entreprise (NE9) et votre ID de compte du programme des importateurs/exportateurs (p. ex, RM0001) prêts pour l'étape 3.

### 3. Créez un profil d'utilisateur dans le portail client de la GCRA (PCG) en utilisant l'une des options de connexion.

Une fois que vous avez créé votre profil, deux options s'offrent à vous :

- **Le GCE** sélectionne « Inscrire mon entreprise ».
- **Tous les autres utilisateurs** sélectionnent « Demande d'accès de l'employé » et fournissent le NE9. Ils attendent ensuite l'approbation de leur demande par le GCE.

Les étapes suivantes seront réalisées par **le GCE**.

### 4. Saisissez les informations suivantes dans le PCG pour inscrire votre entreprise :

- Nom de l'entité juridique ou nom commercial de l'entreprise; et
- Adresse physique ou postale complète de l'entité juridique

*Votre service comptable peut disposer de ces informations.*

### 5. Répondez aux questions de sécurité, qui peuvent être une ou deux des questions suivantes :

- **Paiement des droits et taxes** : Le PCG vous demandera de fournir un numéro de transaction et le montant total des droits et taxes pour un B3 (Douanes Canada - Formulaire de codage) qui a déjà été accepté par l'ASFC.
- **Montant du paiement** : Le PCG vous demande de sélectionner une date (MM/AAAA) et de saisir le montant du paiement effectué à la date sélectionnée.
- **Solde de relevé de compte** : Le PCG vous demandera de sélectionner une date (MM/AAAA) et de saisir le solde du relevé de compte pour la date sélectionnée.

Si vous faites appel à un courtier en douane, celui-ci pourra peut-être vous aider.

**Vous pourriez trouver cette liste de contrôle utile alors que vous vous préparez à vous inscrire dans le portail client de la GCRA.**



## Préparez votre liste de contrôle

### 1. Identifiez votre gestionnaire de compte d'entreprise (GCE)

Mon GCE sera \_\_\_\_\_

Il sera le premier à lier son profil personnel à notre compte professionnel.

Remarque : D'autres GCE peuvent être ajoutés au compte une fois que le GCE principal est inscrit.

### 2. Le numéro d'entreprise de ma société (NE9) est : \_\_\_\_\_

Identifiant du compte du programme des importateurs/exportateurs de mon entreprise (NE15) est :

\_\_\_\_\_

### 3. Créez un profil d'utilisateur dans le portail client de la GCRA (PCG) en utilisant l'une des options de connexion.

- J'utiliserai une CléGC
- J'utiliserai un partenaire de connexion

Chaque utilisateur effectue les étapes 1 à 3, mais le GCE doit d'abord procéder à son inscription.

Une fois que vous avez créé votre profil, deux options s'offrent à vous :

- Le **GCE** sélectionne « Inscrire mon entreprise »
- **Tous les autres utilisateurs** sélectionnent « Demande d'accès de l'employé » et fournissent le NE9 et l'identifiant du compte du programme dans leur demande d'accès. Ils n'auront pas d'autres démarches à effectuer, mais devront attendre l'approbation de leur demande par le GCE.

Les étapes suivantes seront réalisées par le **GCE**.

### 4. Saisissez les informations suivantes dans le PCG pour inscrire votre entreprise :

Le nom de l'entité juridique ou le nom commercial de mon entreprise est \_\_\_\_\_

L'adresse physique ou postale de l'entité juridique est \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### 5. Remplissez les questions de sécurité, qui peuvent être une ou deux des questions suivantes :

#### Paiement des droits et taxes

Numéro de transaction antérieur : \_\_\_\_\_

Total des droits et taxes payés à l'ASFC : \_\_\_\_\_

#### Montant du paiement

Date du paiement (MM/AA) à l'ASFC : \_\_\_\_\_

Montant payé à cette date : \_\_\_\_\_

#### Solde du relevé de compte

Date du relevé de compte : \_\_\_\_\_

Montant de ce solde : \_\_\_\_\_